

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 96 (1945)
Heft: 12

Artikel: Le Bois de Bataillard
Autor: Rieben, E.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-785397>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

prises et sans mesures fort radicales. Mais l'économie de guerre a appris à s'adapter à toute situation et, par là, à pourvoir la population des combustibles nécessaires.

Les considérations qui viennent d'être présentées seraient incomplètes si un rapide regard n'était pas aussi jeté sur l'avenir que représente pour l'économie forestière la saison des *coupes 1945/46* et pour la Section du bois, comme service de l'économie de guerre, l'année de rationnement 1946/47.

Tandis que le façonnage du bois pour l'approvisionnement dans le prochain hiver bat encore son plein, les coupes pour l'approvisionnement pendant l'année de rationnement 1946/47 sont déjà en cours d'exécution. Le programme les concernant est établi depuis quelque temps. Malheureusement, il n'apporte aucun allégement à la forêt. Au contraire : les exploitations seront encore augmentées d'un million de stères. Elles ont dû être accrues vu le fait que, depuis bientôt une année, la Suisse ne reçoit plus de charbon et que personne ne sait quand et combien il en viendra. Au total, il faudra préparer, en chiffre rond, six millions de m³ de bois d'œuvre et de bois de feu, quantité non encore atteinte, et dépassant largement de 100 % celle d'avant-guerre. Cela signifie une charge formidable pour l'économie forestière; elle sera cependant assumée pour que la population reçoive le combustible auquel elle aura droit et pour assurer le fonctionnement des principales branches de l'économie publique.

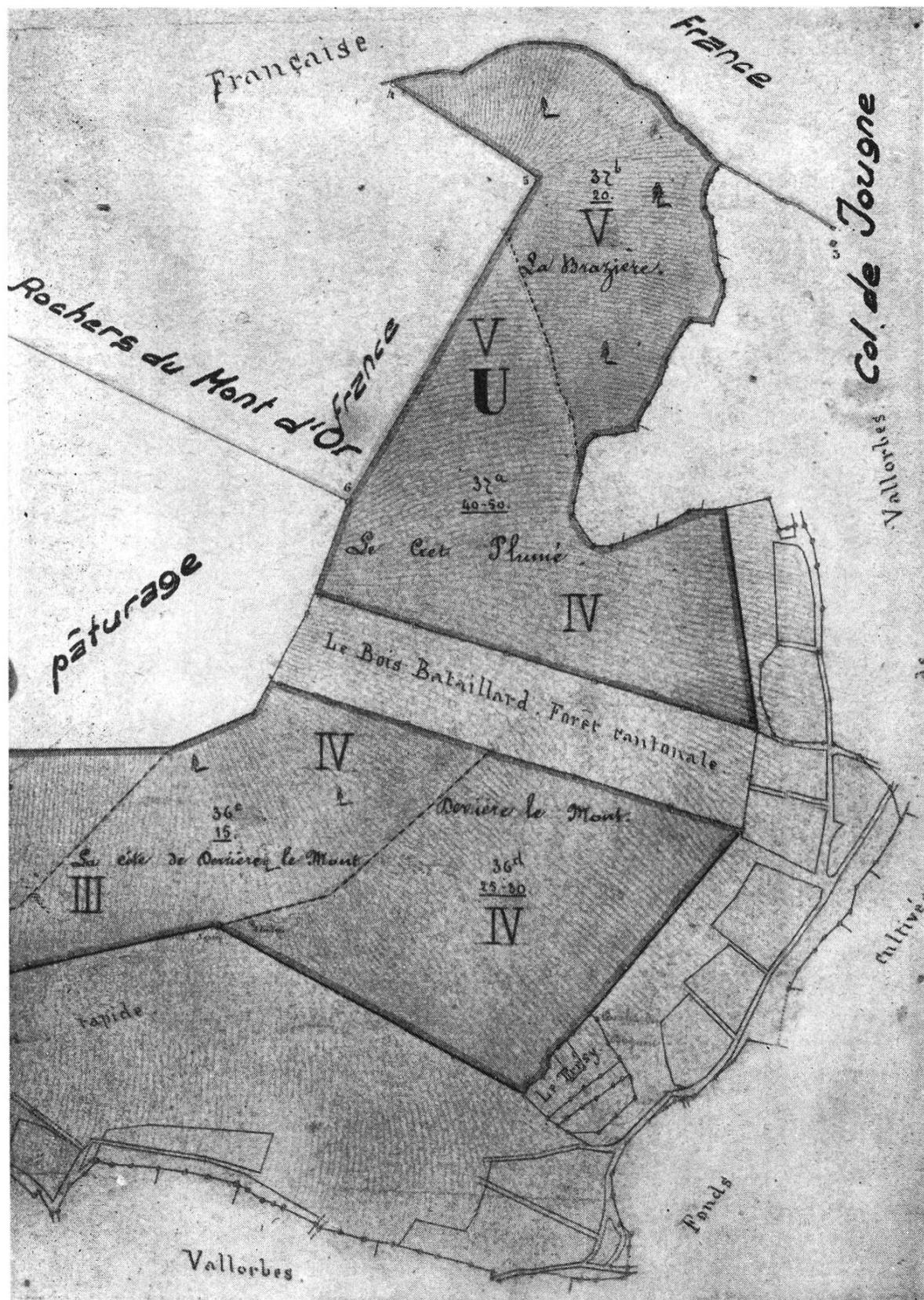
Le Bois de Bataillard

Dans un article intitulé « L'empreinte de l'histoire sur l'état des peuplements et la forme des arbres » et publié aux numéros 3 et 4/1926 du Journal forestier suisse, M. A. Pillichody, inspecteur des forêts de la commune du Chenit, a décrit l'influence qu'eurent à la Vallée de Joux les banalisations de forêts, décrétées par les Bernois aux XVII^{me} et XVIII^{me} siècles, sur la forme des arbres et la constitution des massifs. Les abus résultant des droits de bochérage, dont jouissaient les habitants de cette vallée, puis l'emprise graduelle du pâturage sur la forêt provoquèrent, vers la fin du XV^{me} siècle, une inquiétante diminution du boisement et de la densité des peuplements. Aussi, par crainte de disette de bois, leurs Excellences de Berne interdirent-elles, au début du siècle suivant, les exploitations sur des surfaces déterminées, aborées et soustraites au droit de bochérage. L'auteur de cet exposé décrit comme suit les résultats de ces mesures : « Alors que la majeure partie du sol des hauts pâturages conservait l'aspect de la forêt dispersée et que les arbres croissant isolément et en pleine lumière continuaient de se reproduire sous le type de l'individu court, conique, couvert d'un branchage abondant et touffu, dans les parcelles banalisées il se créait

un type d'arbres aux formes diamétralement opposées. L'influence de l'état serré, obligeant les sujets à s'allonger et à se nettoyer de leurs rameaux inférieurs, était corsée par les effets du climat rigoureux de ces hauts plateaux... On conçoit aisément comment se constituèrent, à ce régime, les réserves d'arbres aux fines veines, qui sont aujourd'hui l'orgueil et le profit de certains massifs de la Vallée. Lorsqu'on interroge les souches, nombreuses sont celles qui se déclarent originaires de l'époque des premiers décrets de banalisation, établissant ainsi l'étroit rapport entre la forme des arbres et l'histoire même du pays. »

M. *Pillichody* mentionne également, dans son article, que les sur-exploitations et le déboisement ne furent pas les seuls motifs des interventions de LL.EE. de Berne et des interdictions de coupe: le Risoud et plusieurs mas forestiers, échelonnés sur une ligne perpendiculaire au col du Marchairuz, furent mis à ban afin d'en constituer un barrage militaire, susceptible de faciliter l'arrêt d'éventuelles invasions venant de l'ouest. La commune de Vallorbe possède également une forêt, le *Bois de Bataillard*, qui a fait l'objet des mêmes mesures pour les mêmes motifs. Dans sa fort intéressante chronique sur Vallorbe, datant de 1875, M. *Pierre Vallotton* cite ce qui suit au sujet de ce peuplement : « Dans le second tiers du XVII^{me} siècle et durant la période française de la terrible guerre de Trente ans, les Suédois envahirent la Franche-Comté, alors possession espagnole. Berne, inquiète pour sa frontière occidentale, mit le ban en 1641 sur les forêts limitrophes des communes vaudoises, ordonnant aux autorités locales de laisser croître les bois en haute futaie, sur quarante toises de largeur, afin de pouvoir mieux défendre les passages. Telle est l'origine de Bataillard; cette forêt, placée entre le pied du Mont-d'Or et celui du Suchet, avait pour but de couvrir le défilé de Jougne; ce qui, d'abord, n'avait été qu'une précaution temporaire devint un fait permanent. Les Bernois surveillaient la lisière de haute futaie dans un intérêt purement militaire, sans prétendre à sa propriété. Celle-ci fut usurpée par l'Etat vaudois, grâce à l'ignorance historique (!) des administrateurs vallorbiers de 1819. Gamaliel Jaquet de la Frasse disait assez que Bataillard était à notre commune; on le traitait de fou quand lui seul avait raison... Le sol de Bataillard a été rétrocédé ces dernières années (1863) par l'Etat à la commune contre les forêts de la Retranche (autre nom expressif) et de la Racine... ». Cette « rétrocession », qui constituait plutôt la cession par la commune des 76,55 ha. de la série cantonale actuelle du Crêt Cantin contre les 11,29 ha. de Bataillard, avait été précédée vers 1820 par l'aliénation et le défrichement de la partie inférieure de cette forêt. En effet, celle-ci atteignait autrefois la rive droite de la Jounenaz et était relayée dans son rôle défensif, de l'autre côté de ce ruisseau, par le Bois de Ban appartenant à la commune de Ballaigues.

Le Bois de Bataillard constitue aujourd'hui, dans les forêts de Vallorbe, un peuplement d'une forme et d'une composition particulières.



Extrait de la première carte des forêts communales de Vallorbe (1850—53).
Le Bois de Bataillard est constitué par une bande perpendiculaire au col de Jougne.

En effet, alors que toutes les forêts feuillues communales ont été traitées comme taillis jusqu'au début de ce siècle et régénérées au moyen des rejets de souche, la banalisation de Bataillard provoqua très tôt sa conversion en haute futaie; l'inspecteur forestier *Perey* mentionne dans le premier aménagement des forêts communales, établi en 1850—53 : « ... partout ailleurs le hêtre croîtrait vigoureusement s'il provenait de plantes de graines. L'Etat possède au milieu des forêts de hêtre de Vallorbe une forêt, le bois de Bataillard, dans laquelle on trouve des tiges de hêtre des plus belles dimensions... » Le contraste avec les boisés voisins est maintenant encore très net. Bataillard est le plus beau peuplement de Vallorbe; il est formé de tiges de fayard toutes issues de graine, droites, franches de nœuds et de branches jusqu'à une grande hauteur; le sapin et l'érable sont associés au hêtre en mélange sporadique; la forêt étant régulière, la régénération a dû se faire par coupes successives vers 1850—70. Le sous-sol géologique est formé d'éboulis de Séquanien et de Kimeridgien, ainsi que d'une dalle de Valanginien, qui ont produit un sol carbonaté humique; l'altitude va de 900 à 1030 m., l'exposition est S.-E.; la station est celle du Fagetum.

Sans prétendre de façon exclusive — comme le fait volontiers le conservateur des forêts d'un département français voisin, excellent historien et forestier de grande culture — que la forme et la constitution des peuplements dépendent dans une mesure beaucoup plus large de l'évolution historique et économique (surexploitations en temps de crises !) que d'un développement phytosociologique naturel, il faut convenir que, à côté de certaines méthodes « sylviculturales » telles que la coupe rase, les événements historiques ont contribué à « façonner » nombre de forêts et à les marquer d'une empreinte profonde. Dans le cas du Bois de Bataillard, leur influence a été favorable à la sylve, grâce aux mesures restrictives apportées dans les exploitations.

Ed. Rieben.

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ

Communication aux sociétaires vétérans

Conformément à la décision prise lors de l'assemblée générale de Fribourg, les membres de la S. F. S. qui en font partie depuis 40 ans, sans interruption, sont libérés complètement du paiement de la cotisation annuelle de sociétaire. Tous ceux que cela concerne sont priés de s'annoncer, avant la fin de l'année, à notre caissier M. *H. Fleisch*, inspecteur forestier à Zurich (Ottikerstrasse 61), et d'indiquer l'année de leur entrée dans la S. F. S. Cela concerne ceux de nos sociétaires admis en 1905 et auparavant.

Coire, fin novembre 1945.

Au nom du Comité permanent : *Jenny.*